

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
MERCREDI 23 DÉCEMBRE 2020, À 18 H 30 PAR VOIE DE
VIDÉOCONFÉRENCE¹**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
Le conseiller David Tordjman, Ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale
M^e Jonathan Shecter, co-directeur général, directeur des services
juridiques et greffier
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jason Prévost, assistant-greffier agissant à titre de secrétaire de
réunion

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Avant la tenue de la réunion du conseil de ce soir, le maire Brownstein a demandé qu'une minute de silence soit observée pour les personnes qui sont touchées par la COVID-19 et celles qui sont décédées en raison de circonstances liées à la pandémie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu de questions.

201241

**RÈGLEMENT 2572 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAXES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » -
ADOPTION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2572 intitulé : « Règlement 2572 concernant les taxes pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

¹ La réunion de ce soir a été tenue par voie de vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 adopté par le gouvernement du Québec le 26 avril 2020.

201242

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE RENOUVELLEMENT AVEC PG SOLUTIONS POUR LA FOURNITURE D'UNE LICENCE D'UN LOGICIEL ET SERVICES DE SOUTIEN (K-01-21-23)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») et PG Solutions (« PG ») ont conclu une entente pour la fourniture d'une licence de logiciel et services de soutien en vigueur le 12 décembre 2011 (« l'Entente »);

ATTENDU QUE le 18 janvier 2016, la Ville a approuvé la première entente de renouvellement pour une durée de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE PG et la Ville souhaitent renouveler les termes de l'Entente avec certaines modifications et conclure une entente pluriannuelle de renouvellement (« la deuxième entente de renouvellement »);

ATTENDU QUE puisque l'objet de l'Entente découle de l'utilisation d'un logiciel ou d'un produit assurant la compatibilité avec les systèmes existants en vertu de l'article 573.3 (6) (a) de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), cette Entente a été dispensée du processus d'appel d'offres;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve, par la présente, la deuxième entente de renouvellement avec PG Solutions basée sur l'entente du 12 décembre 2011 avec les modifications indiquées dans les première et deuxième ententes de renouvellement, tel que mutuellement convenu entre les deux parties;

QUE la deuxième entente de renouvellement est pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023 pour un montant total de 475 946,00\$, plus les taxes applicables, pour le terme de trois (3) ans;

QUE la deuxième entente de renouvellement comprend deux (2) années optionnelles, commençant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2025;

QUE l'Annexe 1 de la nouvelle entente 2021-2023 ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution comme Annexe A;

QUE des certificats du trésorier seront émis par le trésorier de la Ville en janvier 2021 et au début de chaque année suivante du terme pour attester de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus;

QUE la conseillère générale de la Ville soit et est, par la présente, autorisée à signer l'entente de renouvellement. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

201243

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE RENOUVELLEMENT AVEC INNOTIVE INTERFACES POUR LA FOURNITURE ET LE SOUTIEN DU LOGICIEL SIERRA LIBRARY (K-08-21)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») et Innovative Interfaces ont conclu une entente le 21 septembre 2015, en vigueur le 1^{er} janvier 2016 (« Entente »);

ATTENDU QUE l'Entente prend fin le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE Innovative Interfaces et la Ville souhaitent renouveler les termes de l'Entente pour une période d'un an;

ATTENDU QUE puisque l'objet de l'Entente découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un produit assurant la compatibilité avec les systèmes existants en vertu de l'article 573.3 (6) (a) de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), cette Entente a été dispensée du processus d'appel d'offres;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve, par la présente, le renouvellement de l'Entente avec Innovative Interfaces, selon les mêmes modalités que celles de l'Entente du 21 septembre 2015, tel que mutuellement convenu par les deux parties;

QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée d'un (1) an, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 pour un montant total de 51 489,90\$, plus les taxes applicables;

QUE des certificats du trésorier seront émis par le trésorier de la Ville en janvier 2021 pour attester de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus;

QUE la conseillère générale de la Ville soit et est, par la présente, autorisée à signer tout document relatif au renouvellement de l'Entente. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

201244

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2559 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2559 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 549 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERS CONDUITES DE SERVICE EN PLOMB SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2559 à être intitulé : « Règlement 2559 autorisant un emprunt de 1 549 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le remplacement de diverses conduites de service en plomb sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2559 à être intitulé : « Règlement 2559 autorisant un emprunt de 1 549 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le remplacement de diverses conduites de service en plomb sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc. »

201245

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2559 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2559 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 549 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERS CONDUITES DE SERVICE EN PLOMB SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2559 intitulé : « Règlement 2559 autorisant un emprunt de 1 549 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le remplacement de diverses conduites de service en plomb sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc. »

201246

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2560 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2560 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 636 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2560 à être intitulé : « Règlement 2560 autorisant un emprunt de 636 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2560 à être intitulé : « Règlement 2560 autorisant un emprunt de 636 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc. »

201247

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2560 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2560 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 636 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2560 intitulé : « Règlement 2560 autorisant un emprunt de 636 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc. »

201248

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2561 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2561 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 410 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LA RÉFECTION DU VIADUC SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2561 à être intitulé : « Règlement 2561 autorisant un emprunt de 410 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2561 à être intitulé : « Règlement 2561 autorisant un emprunt de 410 000 \$, y compris les frais

professionnels, pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte Saint-Luc. »

201249

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2561 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2561 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 410 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LA RÉFECTION DU VIADUC SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2561 intitulé : « Règlement 2561 autorisant un emprunt de 410 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte Saint-Luc. »

201250

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2562 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2562 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 179 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DIVERS FEUX DE CIRCULATION ET LUMIÈRES DE RUE DEL À DIVERS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2562 à être intitulé : « Règlement 2562 autorisant un emprunt de 179 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2562 à être intitulé : « Règlement 2562 autorisant un emprunt de 179 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Cote Saint-Luc. »

201251

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2562 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2562 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 179 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DIVERS FEUX DE CIRCULATION ET LUMIÈRES DE RUE DEL À DIVERS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2562 intitulé : « Règlement 2562 autorisant un emprunt de 179 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc. »

201252

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2563 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2563 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 210 000 \$ POUR L'ACHAT ET LA PLANTATION DE DIVERS ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2563 à être intitulé : « Règlement 2563 autorisant un emprunt de 210 000 \$ pour l'achat et la plantation de divers arbres sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2563 à être intitulé : « Règlement 2563 autorisant un emprunt de 210 000 \$ pour l'achat et la plantation de divers arbres sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc. »

201253

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2563 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2563 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 210 000 \$ POUR L'ACHAT ET LA PLANTATION DE DIVERS ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2563 intitulé : « Règlement 2563 autorisant un emprunt de 210 000 \$ pour l'achat et la plantation de divers arbres sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc. »

201254

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2564 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2564 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 358 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE DIVERS PARCS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2564 à être intitulé : « Règlement 2564 autorisant un emprunt de 358 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'amélioration des installations de divers parcs sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2564 à être intitulé : « Règlement 2564 autorisant un emprunt de 358 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'amélioration des installations de divers parcs sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc. »

201255

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2564 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2564 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 358 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE DIVERS PARCS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2564 intitulé : « Règlement 2564 autorisant un emprunt de 358 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'amélioration des installations de divers parcs sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc. »

201256

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2565 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2565 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 158 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU TAPIS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON SITUÉE AU 5851 BOULEVARD CAVENDISH »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2565 à être intitulé : « Règlement 2565 autorisant un emprunt de 158 000 \$ pour le remplacement du tapis de la Bibliothèque publique Eleanor London située au 5851 Boulevard Cavendish » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2565 à être intitulé : « Règlement 2565 autorisant un emprunt de 158 000 \$ pour le remplacement du

tapis de la Bibliothèque publique Eleanor London située au 5851 Boulevard Cavendish.»

201257

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2565 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2565 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 158 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU TAPIS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON SITUÉE AU 5851 BOULEVARD CAVENDISH »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2565 intitulé : « Règlement 2565 autorisant un emprunt de 158 000 \$ pour le remplacement du tapis de la Bibliothèque publique Eleanor London située au 5851 Boulevard Cavendish. »

201258

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2566 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2566 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 263 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LA RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DE L'ARÉNA SAMUEL MOSKOVITCH ET DU CHALET DU PARC SINGERMAN »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2566 à être intitulé : « Règlement 2566 autorisant un emprunt de 263 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'aréna Samuel Moskovitch et du chalet du parc Singerman » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2566 à être intitulé : « Règlement 2566 autorisant un emprunt de 263 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'aréna Samuel Moskovitch et du chalet du parc Singerman. »

201259

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2566 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2566 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 263 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LA RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DE L'ARÉNA SAMUEL MOSKOVITCH ET DU CHALET DU PARC SINGERMAN »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2566 intitulé : « Règlement 2566 autorisant un emprunt de 263 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'aréna Samuel Moskovitch et du chalet du parc. »

201260

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2567 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2567 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 105 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LA RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS SITUÉ AU 7001, CHEMIN MACKLE »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2567 à être intitulé : « Règlement 2567 autorisant un emprunt de 105 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment des Travaux publics situé au 7001, chemin Mackle » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2567 à être intitulé : « Règlement 2567 autorisant un emprunt de 105 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment des Travaux publics situé au 7001, chemin Mackle. »

201261

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2567 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2567 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 105 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LA RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS SITUÉ AU 7001, CHEMIN MACKLE »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2567 intitulé : « Règlement 2567 autorisant un emprunt de 105 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment des Travaux publics situé au 7001, chemin Mackle. »

201262

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2568 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2568 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 050 000 \$ POUR LA RÉNOVATION À LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS SITUÉE AU 7001, CHEMIN MACKLE »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2568 à être intitulé : « Règlement 2568 autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour la rénovation à la cour des travaux publics située au 7001, chemin Mackle » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2568 à être intitulé : « Règlement 2568 autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour la rénovation à la cour des travaux publics située au 7001, chemin Mackle. »

201263

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2568 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2568 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 050 000 \$ POUR LA RÉNOVATION À LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS SITUÉE AU 7001, CHEMIN MACKLE »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2568 intitulé : « Règlement 2568 autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour la rénovation à la cour des travaux publics située au 7001, chemin Mackle. »

201264

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2569 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2569 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE TOIT DU BÂTIMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET ACQUATIQUE SITUÉ AU 5794, AVENUE PARKHAVEN »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2569 à être intitulé : « Règlement 2569 autorisant un emprunt de 300 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le toit du bâtiment de Centre communautaire et aquatique situé au 5794, avenue Parkhaven » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2569 à être intitulé : « Règlement 2569 autorisant un emprunt de 300 000 \$, y compris les frais

professionnels, pour le toit du bâtiment de Centre communautaire et aquatique situé au 5794, avenue Parkhaven. »

201265

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2569 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2569 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE TOIT DU BÂTIMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET ACQUATIQUE SITUÉ AU 5794, AVENUE PARKHAVEN »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2569 intitulé : « Règlement 2569 autorisant un emprunt de 300 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le toit du bâtiment de Centre communautaire et aquatique situé au 5794, avenue Parkhaven. »

201266

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2570 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2570 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 441 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2570 à être intitulé : « Règlement 2570 autorisant un emprunt de 441 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2570 à être intitulé : « Règlement 2570 autorisant un emprunt de 441 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements. »

201267

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2570 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2570 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 441 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2570 intitulé : « Règlement 2570 autorisant un emprunt de 441 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements. »

201268

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2571 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2571 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 326 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES LOURDS ET D'ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES LOURDS »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2571 à être intitulé : « Règlement 2571 autorisant un emprunt de 326 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipements pour véhicules lourds » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2571 à être intitulé : « Règlement 2571 autorisant un emprunt de 326 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipements pour véhicules lourds. »

201269

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2571 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2571
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 326 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES
LOURDS ET D'ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES LOURDS »**

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2571 intitulé : « Règlement 2571 autorisant un emprunt de 326 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipements pour véhicules lourds. »

201270

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19 H 02, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JASON PRÉVOST
ASSISTANT-GREFFIER

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
201242	Annexe A	l'Annexe 1 de la nouvelle entente 2021-2023



Annex 1

Monsieur Angelo Marino
Ville de Côte-Saint-Luc

Le 9 décembre 2020

Objet : Entente de renouvellement pour vos contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA)

Bonjour,

Vous trouverez ci-après, les conditions du renouvellement de vos CESA se résumant dans les sept (7) points suivants :

1. Entente d'une durée de trois (3) ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023;
2. Augmentation fixe de 2.5% maximum par année durant l'entente ou augmentation statutaire de PG Solutions si moindre;
3. Tout ajout de modules ou produits au cours de l'entente sera assujéti aux mêmes conditions d'augmentation et de paiement;
4. Totalité des CESA payable avant le 31 janvier de chaque année;
5. Annulation prématurée. Si la ville désirait mettre fin à l'entente, en partie par l'annulation de produits ou modules, ou en totalité avant le 31 décembre 2023. 100% des frais résiduels des produits et modules annulés seront payables à l'annulation au prorata du nombre de mois restants à l'entente;
6. Possibilité de prolonger l'entente pour deux ans se terminant le 31 décembre 2025 avec une augmentation de 2% pour ces deux années selon votre accord.
7. Escompte total de 7500\$ indexable pour la durée de l'entente.

Je demeure disponible pour répondre à vos questions. Veuillez accepter l'expression de nos salutations distinguées.

Suzie Lévesque
Directrice des services administratifs
PG Solutions

Andrea Charon
Ville de Côte-Saint-Luc

09-12-2020

Date

Date